

LE « MALHEUREUX » DE ROMAINS 7

par James I. PACKER

professeur de théologie systématique, Regent College, Canada*

« Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps qui appartient à la mort ? »

Nous chercherons dans cet article à clarifier l'identité de l'homme qui s'exprime ainsi (Rm 7,14-25). Ce problème a divisé les commentateurs depuis l'époque d'Augustin et les divergences de vue demeurent très grandes aujourd'hui encore.

LE CONTEXTE

Le problème se présente ainsi : dans le chapitre précédent, Paul a établi un lien entre « être sous la loi » et « être esclaves du péché » (6,14 ; 7,5) ; après avoir montré que le règne du péché s'exerce et se renforce par la loi (5,20 ; 7,5 ; cf. 1 Co 15,56), Paul craint qu'on en déduise que la loi elle-même est mauvaise. D'où sa question : « la loi serait-elle péché ? » (Rm 7,7). Il s'empresse de répondre par la négative : « Certes non ! » puis justifie sa position en analysant la relation qui existe réellement entre la sainte loi de Dieu et le péché. Cela occupe la fin du chapitre. Dans l'argumentation de Paul, il semble qu'il y ait trois points principaux :

1. La loi a pour effet de donner aux hommes la connaissance du péché, non pas comme une notion abstraite mais comme réalité concrète et dynamique qui se trouve à l'intérieur d'eux-mêmes : un esprit de révolte contre Dieu et de désobéissance à ses commandements (vv. 7 et 13 ; cf. 3,20).

2. C'est en exprimant les commandements et les interdictions de Dieu que la loi donne cette connaissance du péché. Les commandements

* Cet article est un extrait de *Keep in Step with the Spirit*, Grand Rapids, Fleming H. Revell, Baker Book House, 1984. Nous remercions ici l'auteur et l'éditeur de leur autorisation. La traduction est de Gérard Pella.

incitent en effet le péché à la révolte active puis rendent les hommes conscients des transgressions spécifiques ou des manquements (dans les mobiles ou dans les actes) auxquels le péché les a conduits (vv. 9, 13 et 23).

3. La loi ne donne aucun pouvoir à quiconque d'accomplir le bien qu'elle commande. Elle ne peut pas non plus délivrer de la puissance du péché (vv. 9-11 ; 22-24).

En exposant cela, Paul parle constamment à la première personne du singulier et son enseignement prend la forme de réminiscences personnelles et de réflexion sur lui-même. Son exposé a deux parties et chacune d'elle (comme cela se voit fréquemment chez Paul) commence par un condensé de la thèse que les versets suivants vont expliciter.

Dans la première partie (vv. 7 à 13), les verbes sont conjugués au passé (aoriste) et on est tout naturellement porté à comprendre cela comme un récit autobiographique. Sa thèse est énoncée au v. 7 : « Je n'ai connu le péché que par la loi. » On découvre ensuite comment l'interdiction de convoiter a suscité chez Paul une convoitise incontrôlable, de telle sorte que cette loi qui devait indiquer le chemin de la vie a eu pour effet de mener Paul à la mort.

La seconde partie (vv. 14 à 25) est écrite entièrement au présent. Grammaticalement, il semblerait donc naturel de la comprendre comme l'expression de la problématique personnelle de Paul au moment où il écrit. Mais son contenu amène de nombreux commentateurs à mettre en doute cette interprétation. Ces versets présentent en effet l'expérience d'un homme qui se voit constamment dans l'incapacité d'accomplir le bien que la loi prescrit – et qu'il désire lui-même réaliser – et qui est parvenu, en réfléchissant à ce fait, à voir l'amère vérité qui est annoncée dès le départ comme la thèse de cette partie : « je suis charnel, vendu comme esclave au péché » (v. 14). C'est cette perception qui suscite le cri : « Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera... ? »

LE PROBLÈME

Ce qui fait problème, c'est la contradiction (à première vue) entre la situation de ce « malheureux » et celle de Paul dans Rm 8, ce même Paul qui déclare : « La loi de l'Esprit qui donne la vie m'a libéré de la loi du péché et de la mort. » (v. 2) et qui se compte parmi ceux qui ne marchent pas sous l'empire de la chair mais de l'Esprit (v. 4), possèdent les prémices de l'Esprit (v. 23) et à qui l'Esprit vient en aide (v. 26). Tout cela soulève les questions suivantes : 1. Le « malheureux » est-il réellement Paul ou un

personnage fictif ? 2. S'il s'agit bien de Paul, est-ce Paul le chrétien ou Paul le juif encore inconverti ? Nous aborderons tour à tour ces deux questions.

LE « MALHEUREUX » EST-IL PAUL LUI-MÊME ?

La majorité des commentateurs estime que Paul décrit dans ce passage une expérience qu'il faisait ou qu'il avait faite. Cela me paraît difficilement contestable. On peut évidemment suggérer que ce passage ne traduit pas son expérience personnelle ; qu'il s'agit tout au plus du récit de l'expérience d'autres personnes ; ou encore d'une description imaginaire de l'état d'esprit dans lequel les hommes pourraient sombrer s'il n'y avait pas la grâce de Dieu. Avec Kirk, j'estime que cette hypothèse est difficile à croire¹.

Cela revient à penser que Paul, malgré le passage de la première personne du pluriel (« nous », désignant tous les chrétiens) à la première personne du singulier (v.14, cf. vv. 5-7), décrit une expérience qui, en ce qui le concerne, est purement hypothétique et imaginaire... C'est dire que le « je » emphatique (*ego*, vv. 14, 17, 24 ; *autos ego* v. 25) signifie « non pas moi mais vous, ou quelqu'un d'autre » et que le cri « malheureux que je suis ! » n'est jamais sorti de ses lèvres... Cette interprétation est trop artificielle et théâtrale pour être traitée comme une option sérieuse.

Il est vrai, comme on l'a souvent fait remarquer, qu'il faut comprendre toute l'expérience décrite dans les vv. 7-25 non comme une particularité de Paul mais comme une expérience typique et représentative car elle dévoile la relation entre la loi et le péché dans la condition humaine ; elle a donc une valeur universelle. C'est une raison supplémentaire de croire que Paul a lui aussi fait cette expérience.

Saul ou Paul ?

Nous admettons donc que le « malheureux » est Paul lui-même. Mais s'agit-il de Paul dans le passé ou dans le présent ?

S'agit-il de Saul le Pharisien, représentatif de l'humanité religieuse non convertie, l'humanité « en Adam », connaissant la loi sous une certaine forme, mais sans l'Évangile, sans la foi, sans l'Esprit ? Ou s'agit-il de Paul le chrétien, représentatif de l'homme « en Christ » ?

Il est clair que Rm 7,7-13 décrit Paul avant la conversion et que tout Rm 8 exprime la compréhension de soi théologique de Paul comme

¹ « Romains », *Clarendon Bible*, Oxford, Clarendon Press, 1937, p. 206.

chrétien. Mais à quel Paul appartiennent les versets intermédiaires ? Comme nous l'avons dit plus haut, les commentateurs se divisent à ce sujet.

Certains estiment que le Paul des vv. 14-25 est le même homme non converti que nous rencontrons dans les vv. 7-13 ; ils comprennent donc cette réflexion sur soi comme un commentaire des événements rapportés dans les vv. 7-13. Dans cette interprétation, l'usage du présent dans les vv. 14-25 ne sert qu'à rendre ce passage plus vivant puisqu'au moment où Paul écrit cela, il s'agit déjà pour lui d'une expérience passée. C'est ainsi que Bultmann, par exemple, décrit ce paragraphe comme « un passage dans lequel Paul décrit la situation d'un homme sous la Torah, telle qu'elle apparaît rétrospectivement du point de vue de la foi chrétienne »². Si cette interprétation est correcte, le malheur du « malheureux » est dû à l'échec de ses efforts religieux. Il a recherché la justice par les œuvres et ne l'a pas trouvée. Il sent son impuissance et se sait en route pour la ruine éternelle, d'où son appel au secours. C'est le cri de désespoir d'un homme inconverti ; la réponse de Dieu vient en Rm 8,1-4 qui proclame l'Évangile de la grâce. Dans cette interprétation, la délivrance saluée au v. 25 (« Grâce soit rendue à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur ») est une délivrance passée ou présente (analogue à « m'a libéré » de 8,2).

Cette interprétation de Rm 7,14-25 est l'une des plus largement répandues aujourd'hui mais elle prête le flanc à des objections très importantes :

1. Le temps des verbes

Le passage de l'aoriste au présent au v. 14 reste inexpliqué. Il est pourtant fort peu naturel puisqu'il se produit au milieu d'un texte traitant, d'après cette interprétation, d'une seule et même expérience et, qui plus est, d'une expérience passée et révolue. On ne trouve rien de tel ailleurs chez Paul. L'utilisation du présent historique dans les Évangiles, pour donner vivacité au récit, ne constitue pas un parallèle car, dans Rm 7, c'est la partie narrative qui se trouve à l'aoriste et le commentaire explicatif au présent. A moins qu'on ne découvre une particularité linguistique qui explique ce changement de temps – ce qui ne semble pas être le cas – il est

² *Theology of the New Testament I*, Londres, SCM Press, 1952, p. 247. En 1932, Bultmann écrivait : « Il me semble que ces questions (concernant l'identité du « je » de Rm 7) ont été suffisamment discutées et qu'il ne peut y avoir de doute : la situation décrite ici est la situation courante de l'homme sous la loi telle qu'elle apparaît au regard de quelqu'un qui a été libéré de la loi par Christ. » (*Existence and Faith : Shorter Writings of Rudolf Bultmann*, trad. Schubert M. Ogden, Londres, Hodder & Stoughton, 1961, p.147.

plus naturel d'interpréter les verbes au présent des vv. 14ss. comme se référant au présent et décrivant une réalité distincte de l'expérience passée rapportée par les versets précédents. Faut-il soupçonner Paul d'obscurcir à dessein sa pensée et de s'exposer sciemment au malentendu en changeant de temps sans aucune raison ? Voilà à quoi aboutit l'interprétation que nous critiquons, et c'est ce qui la rend suspecte.

2. Quelle logique ?

Si le v. 25a est censé proclamer la délivrance présente de l'esclavage du péché, le v. 25b (« me voilà donc à la fois assujetti par l'intelligence à la loi de Dieu et par la chair à la loi du péché ») vient apparemment démentir ce qui le précède, et de manière cinglante ! On a proposé deux expédients pour résoudre ce problème ; aucun cependant n'est très convaincant.

Le premier consiste à interpréter la tournure emphatique *autos egô* (« moi-même ») comme signifiant non pas « moi, même moi » – ce qui serait la traduction la plus naturelle – mais « laissé à moi-même ; moi seul, sans Christ ; livré à mes propres forces ». Parmi d'autres Meyer, Denney³, Mitton⁴ et Arndt-Gingrich choisissent cette interprétation. Mais il est très peu probable que *autos* puisse être chargé d'un tel poids de sens. Arndt-Gingrich ne fournissent aucun parallèle (les deux passages cités comme comparables, Mc 6,31 et Rm 9,3, ne sont pas du tout parallèles dans leur signification). Grammaticalement, l'explication est tirée par les cheveux. De plus, si Paul voulait effectivement dire cela, il aurait mis le verbe à l'aoriste ou à l'imparfait (« je fus assujetti » ou « j'étais assujetti »). N'aurait-il pas été conscient qu'après le chant de délivrance du v. 24a, un verbe au temps présent était déconcertant ?

Le second expédient consiste à suggérer, sans le moindre manuscrit pour soutenir cette thèse, que le v. 25b n'est pas à sa place et devrait suivre le v. 23 (Moffatt, Kirk, Dodd). Mais il s'agit là d'une acrobatie propre à discréditer la théorie qui la rend nécessaire.

3. Quelle anthropologie* ?

D'après l'interprétation que nous critiquons, Paul parle d'un homme « en Adam » comme de quelqu'un qui a une affinité naturelle avec la loi de Dieu : il est d'accord avec elle et reconnaît qu'elle est bonne

³ Dans *The Expositor's Greek Testament*.

⁴ C. L. Mitton, « Romans VII Reconsidered : III », *Expository Times* 65 (1954), p.133.

(v. 16), il y prend plaisir (v. 22), il désire l'accomplir (vv. 15, 18-21), il la sert avec son intelligence (*nous*) et son être intérieur (v. 22, cf. v. 25).

Mais, dans une autre épître, Paul nie catégoriquement l'existence d'une telle affinité et va jusqu'à affirmer que l'esprit et le cœur de l'homme « en Adam » sont aveuglés, corrompus, immoraux, hostiles à Dieu (Ep 2,3 ; 4,17ss.). Et même dans le chapitre qui suit Rm 7, on trouve une déclaration qui va très clairement dans ce sens : « Sous l'empire de la chair, on tend à ce qui est charnel... Car le mouvement de la chair est révolte contre Dieu ; elle ne se soumet pas à la loi de Dieu ; elle ne le peut même pas. » (Rm 8,5 et 7). A moins de supposer que Paul a changé d'anthropologie en l'espace de moins de dix versets, nous devons conclure que Paul, dans Rm 7, 14-25, ne décrit pas un homme « en Adam » mais un homme « en Christ ».

4. Quelle libération ?

La délivrance de la puissance du péché que Christ accorde dans cette vie ne correspond pas pleinement à la délivrance que demande le « malheureux ». Car il désire la délivrance « de (*ek*) ce corps de mort », c'est-à-dire ce corps mortel qui est pour le moment la résidence du péché (v. 23). Mais cette délivrance ne viendra pas avant que « cet être mortel revête l'immortalité » (I Co 15,54). Il s'agit d'une délivrance que ceux qui ont l'Esprit attendent en gémissant (Rm 8,23). C'est précisément ce gémississement que Rm 7,24 exprime.

Le « malheureux » aspire à ce que Rm 8,23 appelle « la délivrance (litt. : rédemption) pour notre corps ». Si tel est bien le cas, par l'action de grâce du v. 25a Paul remercie Dieu de ce qu'en Christ, cette bénédiction lui sera finalement donnée. La juxtaposition de l'action de grâce de v. 25a et du sombre constat de 25b ne pose alors plus de problème. En effet, dans cette interprétation, le v. 25b n'est pas en contradiction avec ce qui précède ; il résume simplement la situation décrite jusqu'ici, un état de fait qui durera tant que la vie mortelle durera. L'homme « en Christ » sert la loi de Dieu par l'intelligence, en ce sens qu'il veut très sérieusement l'accomplir, mais par la chair il est prisonnier de la loi du péché, de telle sorte qu'il ne parvient jamais à obéir à la loi aussi parfaitement qu'il le désire. L'emphatique *autos egô*, « moi, même moi » montre que Paul est conscient de ce paradoxe douloureux : un chrétien comme lui, qui désire si ardemment garder la loi de Dieu et ne faire que du bien, se retrouve constamment dans la « nécessité » de transgresser la loi et de faire le mal qu'il réproouve. Mais telle est pourtant la condition du chrétien, jusqu'à ce que son corps soit racheté.

RÉINTERPRÉTONS !

Les critiques ci-dessus ont déjà laissé voir quelle nous paraît être l'interprétation la plus satisfaisante de ce passage. En voici les éléments principaux :

Paul utilise le présent à partir du v. 14 parce qu'il décrit une situation présente. Il dit comment il se voit et se comprend théologiquement. Il ne s'agit pas d'une image complète de la condition chrétienne mais d'une image partielle, celle qui correspond au sujet traité : la fonction de la loi, qui donne connaissance du péché. L'autre partie de la compréhension de soi paulinienne, celle qui lui est donnée par l'Évangile, est développée dans le chapitre 8.

La thèse de ce passage : « Je suis charnel, vendu comme esclave au péché » (v. 14) est énoncée catégoriquement, non parce que c'est toute la vérité au sujet de Paul comme chrétien, mais parce que c'est la seule part de vérité sur lui-même que la loi puisse lui donner.

Ce que fait la loi pour le chrétien, c'est de lui donner connaissance du péché qui demeure encore en lui. Lorsqu'il observe sa vie à la lumière de la loi, il constate toujours qu'il fait moins que le bien qu'il voulait faire ; par là, il « constate » et « voit » que le péché demeure encore en lui et qu'il en est toujours, dans une certaine mesure, le prisonnier (vv.22-23). Le malheur du « malheureux » provient ainsi du fait qu'il découvre qu'il continue d'être pécheur et qu'il ne peut espérer se débarrasser du péché, cet hôte troublant qui demeure chez lui, tant qu'il reste dans ce corps. Il est douloureusement conscient du fait que, pour le moment, il veut plus et mieux que ce qu'il peut ; par conséquent il aspire à la libération eschatologique* qui abolira la tension entre volonté et réalisation, but visé et résultat atteint, projet et concrétisation.

Cette interprétation nous semble rendre compte du contexte comme des détails de ce passage. En particulier, elle éclaire nettement mieux que l'interprétation courante le sens des vv. 24-25.

